

Préconisations générales de décontamination

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à chaque instrument .

Préconisations générales Roche

Résumé

Ce document a pour but de fournir un guide aux clients et collaborateurs Roche pour inactiver les micro-organismes et minimiser les risques d'infection que ce soit pour les modules, les accessoires ou l'intégralité des systèmes avant intervention ou après usage dans le laboratoire

Précautions générales - Matériel minimum requis

Toujours porter des équipements de protection individuels appropriés durant la réalisation de la décontamination

Les échantillons analysés peuvent contenir du matériel à risque biologique tels que bactéries ou virus

Suivre les règles suivantes :

- Porter une blouse et des gants
- Ne jamais manger, boire ou fumer pendant le travail dans l'environnement du laboratoire
- Laver vos mains après intervention
- Durant l'intervention, ne pas approcher ses mains et ses doigts de la bouche, du nez ou des yeux

- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution (Javel diluée)
- Eau distillée
- 70% Ethanol

Remarque : Préparation de la solution de Javel (Hypochlorite de sodium dilué)

$$N = \frac{X - Y}{Y}$$

N = Volume d'eau requis

X = % de NaOCl dans la solution d'origine / Y = % de NaOCl désiré

Ex : Solution d'hypochlorite de Sodium fabricant à 5%, Solution désirée à 1%

=> 5%-1% = 4 volumes d'eau requis pour 1 volume de Javel

Préconisations générales

Essuyer les surfaces externes des instruments (capots, zones de chargement et de déchargement, de prélèvement, et toute zone à risque) avec une gaze ou une lingette imbibée de javel diluée.

Eliminer immédiatement la Javel en passant une lingette imbibée d'eau.

Essuyer ces mêmes surfaces avec une lingette imbibée d'Ethanol à 70%

Ne pas appliquer ces préconisations à proximité des parties optiques et électroniques

En cas de transport, s'assurer que les composants décontaminés sont secs avant emballage

Préconisations spécifiques

Prendre connaissance des préconisations spécifiques propres à chaque instrument

Attester de la réalisation de la décontamination avant toute intervention

Préconisations spécifiques de décontamination avant intervention

Instruments Cobas 8000 : c701, c702 et c502

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à

Matériel requis:

- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution (Javel diluée)
- Eau distillée
- 70% Ethanol
- Gaze ou lingette

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Vider le bidon des déchets liquides concentrés si existant		
2	Injecter de l'eau javelisée dans les puits de rinçages		
3	Nettoyer toutes les surfaces externes supérieures avec un chiffon imbibé de javel, Ensuite avec un chiffon humecté d'eau, Puis avec un chiffon imbibé d'ethanol à 70%.		
4	Ouvrir les capots de protection , et nettoyer les projections avec un chiffon imbibé d'eau avant de passer le chiffon imbibé de javel.		
5	Nettoyer l'intérieur des capots de protection et les zones de chargements avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'ethanole.		
6	Nettoyer selon protocole habituel les aiguilles échantillon, réactifs, ISE et sipper		

A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

décontamination avant intervention

Instruments Cobas 8000 : e801 et e602

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à chaque instrument .

Matériel requis:

- Eco-D à 2%
- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution (Javel diluée)
- Eau distillée
- 70% Ethanol
- Gaze ou lingette

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Vider le bidon des déchets liquides concentrés si existant		
2	Injecter de l'ECO-D à 2% dans les puits de rinçage		
3	Exécuter la maintenance cellule		
4	Nettoyer toutes les surfaces externes supérieures avec un chiffon imbibé de javel, Ensuite avec une chiffon humecté d'eau, Puis avec un chiffon imbibé d'éthanol à 70%.		
5	Ouvrir les capots de protection , et nettoyer les projection avec un chiffon imbibé d'eau avant de passer le chiffon imbibé de javel.		
6	Nettoyer l'intérieur des capots de protection et les zones de chargements avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
7	Nettoyer à l'alcool les aiguilles sipper		
8	Nettoyer à l'alcool les aiguilles échantillon et réactifs,		
9	Injecter de l'eau distillée dans les puits de rinçage		
10	Rincer abondamment le bidon des déchets liquides concentrés si existant		